



AMBASSADE DE FRANCE AUX PAYS-BAS

Chancellerie diplomatique

N°408

La Haye, le 24 juin 2014

L'Ambassade de France aux Pays-Bas présente ses compliments à la Cour pénale internationale (Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties) et, se référant à sa note verbale du 18 février 2014 (réf : ICC-ASP/13/SP/06), a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République française a décidé de présenter la candidature de M. Marc Perrin de Brichambaut, Conseiller d'Etat (juridiction suprême de l'ordre administratif), à un siège de juge à la Cour pénale internationale en vue des élections qui se tiendront à New York lors de la treizième Assemblée des Etats parties au Statut de Rome, convoquée du 8 au 17 décembre 2014.

La candidature de M. Perrin de Brichambaut pour cette élection a été retenue, aux termes de l'article 36, paragraphe 4, a) du Statut de Rome, « selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de justice prévue dans le statut de celle-ci ».

Elle a par conséquent été présentée au Gouvernement par le groupe français de la Cour permanente d'arbitrage à la suite de la diffusion d'un avis public d'appel à candidatures et d'une procédure de sélection organisée par le groupe national français de la Cour permanente d'arbitrage, à laquelle ont participé plus de vingt candidats.

Comme l'indiquent son curriculum vitae ainsi que le document détaillé établi en application de l'article 36 paragraphe 4 a) du Statut de Rome, qui figurent en annexe, M. Marc Perrin de Brichambaut réunit les qualités requises au paragraphe 3 de ce même article. De nationalité française exclusivement, M. Marc Perrin de Brichambaut est candidat de la « liste B » regroupant les candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'Homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour » [article 36, paragraphe 3 b) ii) et paragraphe 5), du Statut de Rome].

M. Marc Perrin de Brichambaut est membre du Conseil d'Etat, juridiction suprême de l'ordre administratif français, et jouit d'une haute considération morale. Il est connu pour son impartialité et son intégrité.

M. Marc Perrin de Brichambaut possède pleinement les compétences et l'expérience requises par le Statut de Rome dans les domaines du droit international, tels que les droits de l'Homme et le droit international humanitaire, ainsi qu'une grande expérience en tant que Conseiller d'Etat.

PJ : document détaillé et curriculum vitae (*en versions française, anglaise et espagnole*)

M. Marc Perrin de Brichambaut est membre du Conseil d'Etat depuis 1974. Il a exercé des fonctions de juge dans cette juridiction suprême de l'ordre administratif de façon régulière. Il siège actuellement dans plusieurs formations contentieuses qui traitent notamment de nombreux dossiers en matière de libertés publiques et de défense des droits de la personne.

M. Marc Perrin de Brichambaut a par ailleurs été, de 2005 à 2011, Secrétaire Général de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), dont le siège est à Vienne. A ce titre, il était fonctionnaire international indépendant, œuvrant pour cinquante-six Etats participants, qui l'ont élu par consensus à deux reprises. Il a ainsi été amené à travailler avec les ministres des Affaires étrangères de ces Etats et à préparer plusieurs réunions ministérielles et un Sommet de l'Organisation. Il a également renforcé le rôle que joue l'OSCE en matière d'assistance à la préparation de la législation pénale et de formation des acteurs de la vie judiciaire et a soutenu l'action de l'Organisation comme forum permanent de dialogue en matière de droits de l'Homme.

M. Marc Perrin de Brichambaut a une excellente connaissance des juridictions pénales internationales. Il a été Directeur des Affaires Juridiques du Ministère des Affaires étrangères (1994-1998). Dans le cadre de ses fonctions, il a été directement impliqué dans la coopération avec les tribunaux pénaux internationaux et dans le travail préparatoire à l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Il a été le chef de la délégation française ayant pris part à la négociation du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Il a ainsi renforcé sa connaissance de la théorie et son expérience du droit international public et du droit pénal international, tout comme des négociations dans un contexte multiculturel. Cette fonction lui a également permis de plaider comme représentant du Gouvernement français devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la Cour internationale de justice, et la Cour de Justice de l'Union européenne et de présenter la position du gouvernement français devant le Comité des Droits de l'Homme des Nations unies.

En tant que de Délégué aux Affaires Stratégiques du Ministère de la Défense (1998-2005), il a assuré le suivi des questions internationales et s'est impliqué dans la gestion d'un nombre important de crises mettant en jeu des questions importantes de droit international humanitaire, telles que le Kosovo, l'Afghanistan ou encore l'Irak.

Outre le français, M. Marc Perrin de Brichambaut a une excellente connaissance et une pratique courante de l'anglais, langue de travail de la Cour. Il parle également l'espagnol et l'italien./.

L'Ambassade de France aux Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler à la Cour pénale internationale (Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties) les assurances de sa très haute considération.

Cour pénale internationale
Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties
La Haye